

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 19 juin 2018 N°551

Accord trouvé sur une feuille de route franco-allemande pour la zone euro

et

Position conjointe sur une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés

Suite à la conférence de presse conjointe d'Emmanuel Macron, président de la République française, et d'Angela Merkel, Chancelière de le République Fédérale d'Allemagne, à Meseberg, et de la publication de la « déclaration de Meseberg », merci de trouver ci-joint les deux textes négociés par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances et son homologue allemand Olaf Scholz, Vice-Chancelier et ministre des Finances et approuvés par les chefs d'Etat aujourd'hui. Ils concrétisent la déclaration de Meseberg dans le domaine économique et financier.

Le premier texte est la feuille de route franco-allemande pour la zone euro qui dans le détail, explique les accords essentiels trouvés pour renforcer l'union économique et monétaire. En particulier, cette feuille de route identifie les éléments nécessaires pour parachever l'union bancaire, renforcer le mécanisme européen de stabilité et détailler le projet agréé d'un budget pour la zone euro. C'est la première fois que l'Allemagne et la France se mettent d'accord sur la nécessité de doter la zone euro d'un budget propre avec un double objectif de convergence et de stabilisation. Ce texte pose les bases pour transformer la zone euro en une véritable union économique.

Le deuxième texte présente la position commune franco-allemande dans les négociations européennes sur la directive ACIS (assiette commune pour l'impôt sur les sociétés. Elle reflète l'accord trouvé entre la France et l'Allemagne pour une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés. Ce résultat, fruit de travaux intenses depuis de nombreuses années, bénéficiera aux entreprises des deux pays une fois mis en œuvre. Cela améliorera les conditions d'investissement en Europe, simplifiera la vie des entreprises, en particulier petites et moyennes, en réduisant leurs couts de mise en conformité. Cela accroîtra également la transparence sur l'imposition des bénéfices en Europe.



Dans les deux cas, la France et l'Allemagne présenteront ce texte à leurs homologues européens des autres Etats membres, afin de servir de base à un accord plus large.

Bruno Le Maire et Olaf Scholz présenteront ces accords à l'Eurogroupe et l'Ecofin au Luxembourg jeudi et vendredi prochains. Le Conseil européen de la fin du mois sera la prochaine étape décisive.

Contact presse:

Chantal Hughes Porte-parole du Ministère de l'économie et des finances, Europe et international/Spokesperson of the Ministry of the economy and finance, Europe and international

Office: + 33 1 44 87 73 22

Mobile: + 33 6 26 82 61 21